

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Mamoudzou, le 26 mars 2025

Contact presse :  
02.69.63.47.97 - [ars-mayotte-com@ars.sante.fr](mailto:ars-mayotte-com@ars.sante.fr)

### Passage au niveau 2A du plan ORSEC : un premier cas autochtone de chikungunya confirmé à Mayotte

L'Agence Régionale de Santé de Mayotte annonce que deux nouveaux cas de chikungunya ont été confirmés dont l'un autochtone. Ces personnes ont été d'ores et déjà prises en charge et les foyers désinfectés. Au regard des différents facteurs régionaux et environnementaux (épidémie de chikungunya à La Réunion, saison des pluies, déchetteries sauvages etc.), les autorités sanitaires du territoire appellent à la plus grande vigilance.

#### Déclenchement du plan ORSEC 2A à Mayotte

En raison de l'identification du premier cas autochtone de chikungunya à Mayotte, les autorités sanitaires déclenchent le niveau 2A du plan ORSEC. Ce début de circulation autochtone du chikungunya implique une surveillance accrue de la situation épidémiologique, et des mesures destinées à prévenir une circulation virale plus active sur le territoire.

Pour rappel, depuis le 23 août 2024, La Réunion fait face à une épidémie exponentielle de chikungunya, avec 13 594 cas recensés, 82 personnes hospitalisées (*données du 26/03/2025*) dont 2 décès.

#### Des gestes simples pour lutter contre l'introduction de nouveaux cas et la propagation du chikungunya à Mayotte

Le chikungunya est une maladie qui se transmet à l'homme par des piqûres du moustique tigre provoquant ainsi une fièvre élevée d'apparition brutale souvent accompagnée de douleurs articulaires, particulièrement au niveau des poignets, chevilles et phalanges. Pour lutter efficacement contre les risques d'introduction de nouveaux cas et limiter la propagation de la maladie sur l'île, les autorités sanitaires appellent la population à une vigilance rigoureuse lors de leur déplacement à La Réunion et à leur retour à Mayotte.

L'Agence Régionale de Santé rappelle donc à **tous les voyageurs à destination et en provenance de La Réunion** qu'il est nécessaire de :

- Se protéger contre les piqûres de moustiques **dans les jours suivant l'arrivée** pour ne pas transmettre la maladie dans le cas où vous l'auriez contractée. Pour rappel, un moustique tigre sain peut, au contact d'un individu porteur du chikungunya, transmettre à son tour la maladie à votre entourage.
- En cas d'apparition de symptômes :
  - o Consultez rapidement votre médecin en lui faisant part de votre séjour à La Réunion ;
  - o Continuez impérativement de vous protéger des piqûres de moustiques pendant au moins une semaine **pour éviter de contaminer votre entourage**

Néanmoins, **même en l'absence de voyage**, en cas d'apparition de symptômes, il est nécessaire d'aller consulter un médecin.

En parallèle, le service de lutte antivectorielle de l'Agence Régionale de Santé rappelle que les moustiques se reproduisent en pondant leurs œufs dans tous les récipients et objets qui contiennent de l'eau, que ce soit à l'intérieur de la maison ou à l'extérieur. Ainsi, pour limiter leur développement sur le territoire, il **est essentiel de couvrir systématiquement tous les récipients contenant de l'eau** et de veiller à **vider l'eau stagnante**.